



## Temps de pauses

-----  
Par chachou

bonjour,

Je suis vendeuse en boulangerie et j'aimerais savoir s'il est obligatoire d'avoir un temps de pause.  
mes horaires de travail sont 6h/13h15 ou 7h/13h15 ,cela dépend des jours.

Au bout de combien de jours de travail consécutif doit-on avoir un repos?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Pour la pause, le minimum légal est de 20mn pour au moins 6 heures de travail.

Pour le repos, c'est au minimum 24 heures par semaine auxquelles s'ajoutent les 11 heures quotidiennes, donc au total un repos d'au moins 35 heures consécutives par semaine.

Mais la convention collective applicable peut être plus favorable...

-----  
Par chachou

merci de votre réponse.

je pense qu'il y a plein de choses qui ne sont pas réglées ou je travaille donc je recherche au maximum des informations.